

## DÉCISION n ° 158/ 2020

### RELATIVE A L'ADHESION DE L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE A OPERA EUROPA

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole d'adhérer à **Opéra Europa** et de bénéficier de la mise en réseau, compte-tenu que **Opéra Europa** est l'organisation phare des maisons et festivals d'opéra professionnels en Europe. Elle offre actuellement ses services à 200 membres dans 43 pays différents. Son bureau se trouve à Bruxelles, où elle est enregistrée en tant qu'association culturelle sous législation belge.

Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale des membres et s'élèvent actuellement à 2 700 € par année civile. Ce montant comprend un ensemble varié de services en ligne et en direct.

Le système d'information offre :

- Un répertoire à jour du personnel clé des membres
- Des mailing listes pour faciliter le "réseautage" spécialisé et favoriser le partage des conseils professionnels
- Une base de données complète et mise à jour des plannings des productions futures des membres, permettant un marché collaboratif pour les coproductions, les locations et les échanges accessible aux membres qui y contribuent
- Un accès aux outils des castings et de production
- Une publication gratuite d'offres d'emplois sur le site web d'Opéra Europa
- Des tarifs publicitaires réduits dans la newsletter et sur le site Web.

Au-delà des services en ligne, les membres bénéficient :

- Des frais de participation réduits pour les conférences et les forums
- L'implication dans le réseau professionnel par le biais de l'adhésion à l'association Culture Action Europe ainsi que des avantages d'adhésion réciproque avec Opéra America
- Les droits de vote et d'éligibilité à l'Assemblée Générale des Membres d'Opéra Europa.

**DÉCIDONS :**

- d'adhérer à Opéra Europa et de verser la cotisation annuelle fixée à 2 700 €.

Fait à Metz, le

**27 MAI 2020**

Le Président



Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20200527-Decis158-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Transmis au contrôle de légalité

